

Maryla – Fiche de lecture « *La foule, l'émeute, la fête entre révolte et révolution. France révolutionnaire, 1789 – 1792, émeutes françaises de 2005, Tunisie-Égypte.* »

Fiche de lecture sur
"La foule, l'émeute, la fête entre révolte et révolution.
France révolutionnaire, 1789 - 1792, émeutes françaises de 2005, Tunisie-Égypte",
article de Sophie Wahnich

L'homme et la société, 2013/1 n° 187 - 188, p - 63-87, DOI : 10.3917/lhs.187.0063

article disponible en ligne à l'adresse : <http:// Cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2013-1-page-63-htm>

Sophie Wahnich, dans cet article intitulé *La foule, l'émeute, la fête entre révolte et révolution. France révolutionnaire 1789 - 1792, émeutes françaises de 2005, Tunisie - Égypte, 2011*, rend compte de deux événements contemporains, : les émeutes qui sont survenues dans les banlieues en France en 2005 après la mort de Zyed et Bouna, et les deux premières révolutions de ce que l'on a nommé "le printemps arabe", survenues en Tunisie et Égypte, et qui se déroulèrent pendant l'hiver 2011. Il semble utile d'indiquer que le texte fut écrit au lendemain des événements, en 2011 et qu'en dépit d'une publication en 2013, l'auteur n'a pas souhaité modifier la teneur de ses analyses. L'historienne part apparemment d'un constat : la Révolution française a été la référence convoquée par les médias, et par les acteurs eux-mêmes en Tunisie, pour rendre compte des événements. Bien qu'elle récuse une manière d'utiliser cet événement fondateur comme une simple métaphore¹, elle établit une analyse précise de certains événements et fait des rappels sur l'identité de certains acteurs de la révolution française pour évaluer la teneur politique des émeutes de 2005 et se prononcer sur le caractère révolutionnaire des révoltes tunisiennes et égyptiennes.

L'article développe les trois notions évoquées dans le titre en considérant la foule en tant qu'actrice politique, l'émeute en tant que pratique politique et la fête comme variante de l'émeute. En plus de donner un contenu précis à ces notions, l'auteur propose des développements conceptuels à propos des émotions politiques, de l'espace public et de la souveraineté populaire. Il nous semble donc que l'article peut se lire sur deux plans, celui d'une part d'une question explicite : "à quelles conditions une révolte devient-elle une révolution ?" et d'un enjeu implicite : " que faut-il entendre par politique en ce début de XXIème siècle ?". Cet enjeu est à la fois politique et existentiel : Sophie Wahnich s'inscrit clairement dans une tradition théorique selon laquelle une vie est pleinement humaine si et seulement si on ne la sépare pas de sa capacité politique.

1 Les émeutiers de 2005 ne sont pas les sans-culottes de la France contemporaine, Sophie Wahnich refuse cette métaphore et convoque la figure historique des sans-culottes pour présenter une analyse de la pratique des doléances et du droit de pétition et introduire la notion de peuple souverain.

Résumé de la structure argumentative et du contenu conceptuel :

La première partie, intitulée **2005 en France, quand l'émeute est demande de droit mais produit sa désaffection**, défend l'idée que les émeutes de 2005 étaient belles et bien politiques. Cette idée n'est pas en elle-même originale, même si elle a une valeur polémique une fois rapportée aux discours de dénonciations - ainsi qu'aux condamnations judiciaires et à la promulgation de l'état d'urgence². L'intérêt de l'article réside en fait dans les concepts développés pour appuyer cette idée. Sophie Wahnich met l'accent sur celui de **foule** dans la sous-partie "*Foules émeutières, foules politiques*", celui de **doléances et de souveraineté populaire** dans "*Une politique révolutionnaire ou une politique du désespoir*" et enfin celui d'**espace public** dans "*De nouvelles doléances, retour au logos*"

Le premier temps de l'article rappelle que les émeutes de 2005 ont été considérées comme a-politiques dans la mesure où les acteurs n'ont pas accompagné leurs actes d'un discours mettant en lumière leurs motifs et leurs objectifs. Wahnich pointe alors le fait que "nos" représentations de la foule sont influencées par des penseurs comme Tarde et Lebon : nous sommes héritiers d'une tradition intellectuelle qui a développé une perception négative du surgissement de la foule dans l'espace public, notamment à propos des foules de la Révolution française. Le thème central de cette appréhension tient dans le renoncement supposé de l'individu émeutier à l'usage de sa raison dès lors qu'il s'abandonne entièrement aux mouvements et aux humeurs du groupe. Plutôt que de chercher à contredire cette idée d'un renoncement à sa raison pour cause de renoncement à soi, ou de s'appesantir sur les conditions et les positions sociales des émeutiers³, l'auteure fait référence à un autre historien de la Révolution française, George Lefebvre, pour poser la question suivante : les émotions politiques animant une foule émeutière peuvent-elles être qualifiées de politiques et ainsi considérées comme l'état de "la politique à l'état naissant"⁴ ?

Ce qui fait que des individus peuvent s'attrouper et faire foule ne tient pas au simple partage des émotions au moment du regroupement mais aussi à un passé commun. Force est de constater que les émeutiers de 2005 ne partagent pas uniquement une colère mais ont bien une condition sociale commune.

Le second temps permet à Sophie Wahnich de déterminer en quoi ces émeutes sont politiques. A l'aide de l'étude de la doléance, elle va préciser quels rapports la souffrance, comprise comme le fait de souffrir d'une condition sociale et politique, ainsi que le désespoir ont avec la souveraineté du peuple.

Elle caractérise la doléance à l'aide de trois aspects : à la fois expression publique de la souffrance du peuple, elle est aussi procédure de type juridique, mais ce qui la distingue, c'est qu'elle se proclame et trouve réparation dans l'espace public. Les deux premiers aspects pourraient laisser croire qu'au peuple on autorise la plainte comme une compensation : dans la mesure où il n'est pas acteur de l'espace public, il est alors autorisé à s'y faire entendre. Pourtant, pour Wahnich, la doléance est bien plus que cela, elle est éminemment politique. Elle est en effet l'expression d'acteurs qui se savent souverains (et ne considèrent plus le roi comme souverain), qui savent que les détenteurs du pouvoir exécutif sont les dépositaires d'une autorité dont ils ne sont pas la source. Par la doléance, il ne s'agit pas seulement de dire et de présenter une demande. La doléance reproduirait alors purement et simplement l'inégalité de pouvoir (celui qui est réduit à demander n'a pas le pouvoir de faire). Plus profondément, l'effet de la doléance dans le contexte de la Révolution

2 du 8 novembre 2005 à février 2006.

3 elles sont énumérées très clairement en quelques lignes à la page 64.

4 page 64.

Maryla – Fiche de lecture « *La foule, l'émeute, la fête entre révolte et révolution. France révolutionnaire, 1789 – 1792, émeutes françaises de 2005, Tunisie-Égypte.* »

française est de constituer le peuple comme souverain. Dans quelle mesure les sans-culottes portent-ils sur la place publique cette souveraineté du peuple ? Ils sont les garants de deux principes qui fondent (en termes de réflexion juridique, constitutionnelle) et font (historiquement, tels qu'ils sont mis en œuvre dans le cours de l'Histoire) une forme inédite de souveraineté. Ces deux principes sont le droit de résistance à l'oppression et le droit à l'existence (ce dernier correspond à une hiérarchie des valeurs : la vie des pauvres a plus de valeur que la propriété des riches).

"L'émeute peut alors effectivement devenir le mouvement tumultueux de nouveaux ennemis de la chose publique, du fait même qu'ils résistent à un droit inique et qu'ils sont désespérés de pouvoir se faire entendre. (...) Entre infrapolitique de la plainte et demande de droit, il se serait joué là une résistance à l'oppression comme manière de tenter d'advenir comme "membres" du souverain peuple." P 71

Dans le dernier temps, Sophie Wahnich souligne que la rumeur médiatique a beau jeu d'incriminer le silence des émeutiers pour justifier que l'on en ait fait de simples délinquants. Elle rappelle ainsi qu'après coup les motifs des émeutes ont été explicités : un collectif, A.C.L.E.F.E.U a recueilli les plaintes des habitants des banlieues. Le cahier de doléances ainsi produit, bien que remis aux autorités, n'a jamais reçu de réponse, fut-ce un simple accusé de réception. L'auteur conclut ce passage en mentionnant le taux d'abstention record aux élections de mars 2010 à Clichy-sous-bois : leur capacité politique étant déniée, les habitants s'excluent du processus démocratique.

La seconde partie de l'article, intitulée **En Tunisie, puis en Égypte, une demande de droit victorieuse et fragile**, cherche à évaluer ce qui vient de se passer en Tunisie et en Égypte⁵.

Le premier temps peut sembler un peu formel : pourquoi discuter du terme approprié pour décrire les événements ? Le passage consiste donc en grande partie à préciser quels sont les sens respectifs des concepts de **révolte** et de **révolution**. Le second temps traite la question **du risque de la violence**, à travers les rapports de forces mis en œuvre, mais aussi de l'indéterminable balance entre les considérations stratégiques des acteurs et les motifs éthiques (le « mystère »). Enfin, plutôt que de s'en tenir à évoquer un "mystère" des révolutions sans bain de sang, l'historienne indique que la fête pourrait être le pivot d'une **utopie démocratique** pour le monde contemporain.

Lors de ce premier temps, tout en reprenant à la presse française des propos tenus par les manifestants tunisiens eux-mêmes concernant leur propre mouvement, Sophie Wahnich explique en quoi ce mouvement est pour elle incontestablement révolutionnaire. Les deux pages en question permettent de distinguer une révolte d'une révolution :

"En effet, quand la révolte ou l'émeute ne produit qu'un témoignage et souvent de la répression féroce, la Révolution transforme les rapports de droit par la mise en œuvre d'une résistance à l'oppression à laquelle les pouvoirs constitués ne peuvent résister sans bain de sang, baignés de sang devant lesquels soit ils reculent soit ils déclenchent une guerre civile. Là réside également l'événement révolutionnaire, la possibilité de ne pas basculer dans la guerre civile, le massacre, la cruauté de la répression exécutive."

La révolte et la révolution ont bien un noyau commun, la résistance à l'oppression, mais elles se distinguent par la manière de résister, ce qui va modifier la réaction des autorités en ce que les stratégies qu'elles peuvent adopter face aux événements ne sont pas les mêmes. La parole et le sens produits par l'émeute ou la révolution ne sont pas de même nature : le témoignage peut être entendu comme il peut ne pas l'être alors que le caractère politique de la révolution qui réclame un

5 La rédaction de l'article est quasi contemporaine des événements.

changement de régime est indéniable. Face à une foule dans laquelle les acteurs ne doutent pas être la source d'un droit plus juste, le pouvoir contesté n'a plus les pleins pouvoirs. Quelle que soit la stratégie adoptée, il ne peut réagir à cette demande de droit qu'en se positionnant par rapport à la violence, toile de fond de toute société. Soit il assume de défaire le lien social en devenant l'un des acteurs d'une guerre civile, soit il se défait du pouvoir. Il faut ici souligner l'originalité de la conception de la révolution proposée : plutôt que d'insister sur le potentiel de violence libéré par la rupture avec un ordre social et juridique antérieur, l'historienne met l'accent sur le fait que ce qui fait révolution c'est plutôt la violence conjurée, "suspendue".

Dans un second temps, elle va s'interroger sur cette suspension de la violence. Il est clair que pour l'historienne, il ne s'agit pas de non-violence. Si l'on ne sait exactement qu'elles furent les raisons de la retenue (relative) de la répression en Tunisie, il est plus que probable que l'armée a mis de sa force à convaincre Ben Ali et les ministres RDC de quitter le pouvoir, tout comme le refus des gardes nationaux de marcher sur les insurgés fut décisif en juillet 1789. Il y a donc bien des forces et des armes dans la balance, celle des Invalides par exemple en 1789. Néanmoins, pour étayer ce paradoxe d'une violence présente mais conjurée, elle convoque deux autres événements de la Révolution française, symétriques et inverses : le 17 juillet 1791 signe la répression d'une manifestation non violente et sans armes alors que le 20 juin 1792 à Paris, la garde nationale est requise par Pétion (maire de Paris) pour protéger (et non réprimer) une foule certes composite mais en partie armée et séditieuse. Pour Wahnich, il y a là une reconnaissance qui comporte un paradoxe mais est pourtant indispensable au processus révolutionnaire. Elle porte d'une part sur la légitimité des rapports de force (ne pas les nier pour qu'ils ne dégèrent pas en violence effective), d'autre part sur la capacité de discernement moral et politique du peuple. La révolution française montre qu'il est possible d'avoir une vive conscience de la potentialité violente de l'insurrection, du processus révolutionnaire tout en accompagnant la volonté de parachever le changement : il est possible d'accepter la révolution en la séparant de ce qu'elle peut envelopper de destructeur.

Ce sont les représentants de l'autorité publique (ceux qui commandent aux forces de l'ordre) qui ont la responsabilité de retenir la violence car eux-seuls ont les moyens de ne pas faire usage de la force.

Le dernier moment du texte ose quelques lignes utopiques⁶. La fête est, dans ces lignes, assimilée à l'une des formes possibles de l'émeute : une figure pacifiée et joyeuse. A travers les exemples de la fête au Caire le 12 février 2011, de la prise de la Bastille et de la fête du 15 avril 1792⁷, montre que la fête publique est comme l'illustration de la compétence du peuple à être un acteur de la scène politique à la fois souverain et pacifique. Les émotions politiques n'ont alors plus rien à voir avec le désespoir d'une condition sociale mais relève plutôt d'une joie partagée.

Analyse de la structure logique de l'article et commentaire :

Le raisonnement proposé dans cet article est construit par le biais de la comparaison de deux événements contemporains, l'un avec l'autre - et chacun pris à part, à d'autres événements de la Révolution française.

Il me semble que cette comparaison repose sur un présupposé qui invite à considérer la politique comme une histoire et par conséquent l'espace public comme un événement. L'un comme l'autre ne sont pas pour l'auteur des "faits", donnés, ou des qualificatifs, qui permettraient de décrire un domaine institué ou des actes en eux-mêmes politiques ou publics.

6 L'expression de "nouvel âge utopique" est employé par l'auteure page

7 Citée tant par Robespierre que par les publications girondines.

Maryla – Fiche de lecture « *La foule, l'émeute, la fête entre révolte et révolution. France révolutionnaire, 1789 – 1792, émeutes françaises de 2005, Tunisie-Égypte.* »

L'inscription de l'article dans l'histoire est indéniable, il s'intéresse à l'événementiel⁸. Pourtant, il ne s'agit pas uniquement du contenu "factuel" de l'article, mais d'un genre d'histoire et de ses parti-pris méthodologiques : pour rendre compte d'un événement, même le plus actuel, il faut le considérer dans son épaisseur temporelle, tenir compte *a minima* de son passé proche et de ses conséquences immédiates, ainsi que des possibles qu'il libère. Plus généralement encore, si la révolution française, en changeant radicalement les règles du droit, bouleverse ce qu'il faut entendre par politique, peut-on vraiment évaluer les événements politiques en faisant abstraction des concepts enveloppés par cette Révolution et développés dans les documents dont nous héritons ? Bien plus, que signifie les interprétations qui font l'économie de tels concepts ?

Wahnic dans le tout premier sous-paragraphe, "*Foules émeutières, foules politiques*" se réfère à Freud. Elle souligne que pour ce dernier l'état de foule peut avoir deux conséquences contraires : soit il produit une désinhibition, un affranchissement qui libère des pulsions, et donc engendre des comportements violents, soit il accroît les dispositions morales, fait naître la possibilité de négliger son intérêt personnel, en vu d'un bien commun. Cette référence est accompagnée d'un commentaire qui note à la fois le caractère nuancé de l'analyse mais déplore son an-historicité. Autrement dit, la foule est considérée par le fondateur de la psychanalyse à travers le prisme d'une possibilité uniquement psychologique - celle de s'identifier aux autres. Cette possibilité a pour condition la vie sociale. Le défaut des analyses de Freud - tout comme celle de Tarde et de Lebon - est que les conditions de possibilité de cette vie sociale ne sont pas interrogées mais présupposées à travers la naturalité de l'instinct ou des pulsions.

L'ensemble de l'article accorde pourtant une force à cette idée de deux possibles dans la mesure où il la reprend en affirmant que la révolution conduit soit à une suspension de la violence soit à une guerre civile. Néanmoins, l'auteur reprend cette idée en l'infléchissant. Toutes ses considérations sur la foule inscrivent cette dernière dans l'espace mouvant et historique du dialogue politique. La foule n'est ainsi jamais présentée comme un personnage qui surgirait sur une scène politique vide, elle se confronte toujours au moins à un autre acteur, l'autorité publique.

La foule n'existe donc pas en elle-même mais en interaction avec un autre, l'autorité publique, dépositaire de la force publique. Elle n'est en fait pas engendrée par la seule coalition fortuite des individus. Une foule a toujours une histoire, c'est-à-dire que ceux qui la composent ont un passé commun. Même s'ils ne sont pas toujours en mesure de faire explicitement état de ce passé commun, la possibilité même d'une émotion commune témoigne de l'existence d'une expérience partagée antérieurement. Pour comprendre un événement dans lequel la foule est actrice, il est nécessaire de faire apparaître cette expérience vécue en commun. La conséquence est que l'émeute exprime toujours quelque chose, puisqu'elle est le signe de cette expérience. Cette expression ne se fait pas nécessairement avec des mots. Néanmoins, le fait qu'elle le soit parfois uniquement avec des actes ne retirent rien à son caractère intentionnel. Le contenu de l'expression peut être très mince et n'être qu'un refus signifié par des actes de résistance. Cela s'explique du fait que ce passé commun n'est pas toujours identifié par les acteurs comme la raison de leur résistance commune.

Le lecteur comprend alors ce que l'on gagne à considérer ce qui est exprimé par l'émeute *historiquement* : cela permet de montrer en quoi cette résistance est politique.

Pour le faire, il faut se demander quel est le passé de l'émeute mais aussi quelle est sa réception. L'expression révèle certes quelque chose du vécu du sujet collectif qui l'émet mais, dans la mesure où elle est publique, elle est toujours une adresse. Pour en rendre compte, il faut donc aussi considérer les réactions et les réponses de l'autorité et de la société civile. À considérer celles-ci, on comprend que ce n'est pas tant l'expression politique qui fait problème dans la France

⁸ Ses titres et sous-titres le font immédiatement apparaître.

contemporaine que l'absence d'espace public.

Reste à préciser quelles conclusions peuvent être tirées de l'analyse historique proposée par Wahnich des émeutes de 2005:

Elle met en exergue que celles-ci ont été l'occasion d'aggraver la dépossession dont est victime un groupe social. Cette dépossession n'est pas seulement sociale et économique mais elle porte sur les droits fondamentaux. A cette occasion, on a assisté à un véritable refus du pouvoir (on pourrait dire des pouvoirs, politique et médiatique) de reconnaître les émeutiers comme des porteurs de droit, c'est-à-dire comme revendiquant des droits et comme étant pourvus de droits. A ce titre, l'abstentionnisme doit être remis en perspective. Nous sommes devant une situation tout à fait semblable à ce qu'analyse Bourdieu concernant l'éviction consentie par les classes populaires des études supérieures. Dans ces phénomènes, subsistent l'illusion d'un choix. Il y a bien choix, mais ce choix n'en est pourtant pas un car il porte sur la possibilité unique que laisse le fonctionnement du système. En l'occurrence, en tant qu'exclus de la citoyenneté, les habitants des banlieues font en toute logique le choix de ne pas participer au vote.

Pour finir, il me semble que l'on peut pousser encore plus loin le raisonnement de Wahnich. Si l'on prend au sérieux l'idée que nous sommes bien les héritiers de la Révolution française, nous vivons dans un monde où la reconnaissance de l'humanité d'un être passe par son accession à la citoyenneté et à l'expression politique⁹. Le déni de droit dont ont été victimes les émeutiers, et à travers eux tout un groupe social, va au-delà d'une exclusion de la citoyenneté : il y a là une exclusion de l'humanité et c'est bien pour cela qu'il fut si facile "d'adhérer à l'imaginaire de la barbarie du logos absent"¹⁰. Cette exclusion, on peut la dire aussi dans les termes de la distinction : une classe se distingue ainsi d'une autre mais elle le fait en investissant des réflexes ethnocentristes.

Wahnich nous fournit ici un très bon levier pour renverser les discours rebattus sur le racisme comme cause d'exclusion et de relégation sociale et urbaine. A la lecture de l'article, une autre réalité politique de la France contemporaine apparaît : elle consiste dans l'existence d'une stratégie anti-démocratique du pouvoir qui a pour conséquence majeure et complexe le racisme¹¹

Le contenu conceptuel de la seconde partie de l'article est assez complexe. Il consiste en un premier niveau dans un examen des émeutes tunisiennes et égyptiennes pour affirmer leur caractère révolutionnaire. Et mis à part le fait qu'une révolution, ça se fête, les considérations sur la fête comme utopie pour le XXI^{ème} siècle peuvent paraître un peu forcées.

La structure de l'article est cause de cette complexité et des différents niveaux de lecture possibles. En effet, Wahnich n'affirme pas seulement que les émeutes de 2005 sont politiques et celles de 2011 révolutionnaires, elle dit ce que sont des émeutes et ce qu'est une révolution en comparant deux événements entre eux au moyen d'un troisième, la révolution française. La deuxième partie ne peut pas se lire sans faire retour sur la première, elle complète le contenu de la première. L'ensemble de l'article permet de poser ce que la révolution française a de singulier, et quel est l'intérêt d'en raviver la mémoire.

9 Ces thèmes sont évoqués par Wahnich à travers la référence à Aristote, à la distinction de la philosophie de l'antiquité grecque entre *zoé* et *bios*, et le sens qu'acquiert "la belle journée de la vie" à partir de la révolution française.

10 page 65.

11 Conséquence "complexe", parce qu'il s'agit d'un racisme qui consiste d'abord en des actes politiques sans être pourtant inscrit dans la constitution par des mesures discriminatoires, instituant un double régime juridique comme dans l'esclavage ou l'apartheid ou promulguant la déchéance de la citoyenneté comme dans l'Allemagne nazie. Il y a complexité parce que le caractère politique n'est pas apparent, il laisse croire qu'il y a d'abord et avant toute chose un racisme idéologique des classes populaires, ravivé par une situation de précarité économique et sociale, alors que ce racisme idéologique est "autorisé" par des politiques menées par le pouvoir exécutif.

Ce travail d'élaboration réciproque des concepts de révolution et de révolte est ainsi synthétisé : *"La révolution produit de l'irréversible quand l'émeute ne produit que du lisible et fabrique les mentalités nécessaires à l'événement révolutionnaire"*¹².

Que signifie la différence établie par les termes d'"irréversible" et de "lisible" ? Dire que la révolution produit de l'irréversible revient à dire qu'elle scinde le cours de l'histoire, départageant un après d'un avant en introduisant une demande radicale de changement des règles politiques. Cela ne veut pas donc dire qu'une révolution est une révolte réussie ou une modification du système enfin achevée. Il y a de l'instabilité, de la précarité voire du "mystère" dans la révolution mais pourtant aucun des acteurs ne peut feindre d'ignorer ou minorer l'importance d'un tel événement. Les conséquences peuvent en être une guerre civile (la réaction à une révolution, une contre-révolution). Le pouvoir en place a à se confronter à l'état de ses forces et à sa responsabilité : est-il prêt à, et en état de, s'engager dans un affrontement contre-révolutionnaire ?

Le terme "lisible" montre à quel point l'émeute est d'une autre nature que la révolution. Elle n'engage pas l'autre (le pouvoir, le reste de la société civile) à l'action mais à l'interprétation. Ce n'est pas tant parce qu'elle serait ambiguë mais parce qu'elle n'a pas pu créer d'espace public où la demande de droit qu'elle exprime pourrait être entendu. Elle ne va donc laisser que des traces. Il faudra les ressaisir après-coup, par delà la répression, en constituer la mémoire et en rétablir le sens. Ce sens retrouvé peut-être générateur d'une volonté de changer le système politique.

L'article de Wahnich souligne l'importance de l'émotion partagée comme matrice de la politique mais sans abuser le lecteur sur ses limites : l'émotion commune n'est pas sans sens mais le problème de ce sens est qu'il ne peut être saisi qu'après-coup. Cet après-coup signifie qu'il y a de l'irréversible et du non-maîtrisable : l'espoir d'avoir un effet sur le réel social et politique s'est évanoui, il ne subsiste qu'à travers la possibilité d'un autre événement. Si cette possibilité existe, elle n'annulera pas pour autant le désespoir lié à l'aggravation de l'injustice que constitue la répression et la déqualification politique, elle consiste en fait plutôt à le mettre en exergue.

La dernière touche de ce travail sur l'émotion est fournie par l'idée de la fête comme utopie pour le XXI^{ème} siècle. Il n'y a ici qu'une ébauche, mais elle complète la première partie qui n'envisage que des passions tristes et leurs conséquences (souffrances sociales et désespoir politique). La joie partagée par la fête est pour Wahnich, dans le sillage de publications de la révolution française, le signe d'une compétence des classes populaires : manifester une souveraineté créatrice d'un espace commun sans qu'il y ait violence. On comprend bien pourquoi il y a quelque chose d'utopique, l'historienne a en effet assez insisté sur le fait qu'une révolution est rapport de forces. La fête serait une figure de révolution sans rapport de forces et en cela une u-topie. Néanmoins, on voit bien aussi qu'elle est la puissance d'incarnation de la fête, ce qu'elle rend immédiatement réel et de nouveau possible. Elle permet de rendre tangible, d'éprouver le lien existant entre politique, joie partagée et libération d'un espace. On peut très bien objecter ici qu'il y a quelque chose de l'invitation naïve à communier (voire effrayante, comme le signe d'une volonté d'emprise totale sur les individus), qu'une fête post-révolutionnaire ne se proclame pas puisqu'elle est le prolongement de l'événement historique. A cela, la fin de l'article fournit une réponse indirecte : notre époque a perdu un savoir politique du XVIII^{ème}, en témoigne le fait qu'on n'hésite jamais " (...) à accuser les mouvements populaires de vouloir la violence là où ils veulent la justice". Pour Wahnich, ce que sait le siècle de la révolution française et dont nous pouvons réveiller la mémoire en conjuguant une histoire de cette révolution et une utopie politique de la fête est que : "le danger réel qui environne les révolutions est de basculer dans la guerre civile. Faire basculer une demande de justice dans la guerre civile, là est sans doute l'acte le plus contre-révolutionnaire qui soit". Il y a là de manière tout à fait consciente, mais condensé dans des symboles et des pratiques, un savoir d'ordre

12 page 76.

Maryla – Fiche de lecture « *La foule, l'émeute, la fête entre révolte et révolution. France révolutionnaire, 1789 – 1792, émeutes françaises de 2005, Tunisie-Égypte.* »

philosophique. Les révolutionnaires de 1789, 1790 sont des héritiers des contractualistes¹³ : ils savent que la violence est une toile de fond des sociétés parce que le lien social conjure à la fois la violence tout en la maintenant sous une autre forme, ils savent que la pratique politique bouleverse tous les équilibres inégalitaires de la société et qu'elle doit donc aussi être un art de la paix et des rapports de forces, qu'elle a donc un lien profond avec l'éthique.

Par conséquent, vouloir maintenir l'ordre social et public au prix du discrédit et de la diffamation des émeutiers est comme le prélude à une violence plus grande ou *a minima* le signe d'une ignorance quant aux enjeux de l'expression de l'injustice par ceux qui la subissent. La responsabilité du pouvoir exécutif est pleinement engagée quand il refuse de contribuer à l'existence de l'espace public en faussant toute possibilité que soit entendu¹⁴ les demandes des émeutiers, que ce soit en refusant de leur donner une réponse ou en influant idéologiquement sur l'image perçue par le reste de la société civile. Le rôle des autorités publiques n'est pas de maintenir à tout prix l'ordre social, à tout prix c'est-à-dire même au prix de la violence et de la mort. Au contraire, l'enseignement de la révolution française (20 juin 1792 et la plaidoirie de Roederer en faveur de Pétion citée par Wahnich) montre qu'au nombre des devoirs de l'autorité publique il y a le fait de maintenir les conditions d'une expression pacifique de la résistance à l'oppression et de la dénonciation de l'injustice.

Néanmoins, la réponse après-coup de notre société civile peut être d'œuvrer à la reconnaissance des capacités politiques des classes populaires - de nos capacités - à créer un tel espace public. Pour prolonger le travail intellectuel de lecture de ces événements, la fête ou du moins un certain type de fête pourrait être l'un des moyens d'une telle reconnaissance.

13 Je pense ici à Thomas Hobbes plus qu'à Rousseau.

14 Entendue, cela veut dire à la fois écoutée et prise en compte.